

Ce questionnaire vous est envoyé à la demande de la commission Climat et énergie du Grand Conseil ; il est à traiter distinctement de la consultation menée en parallèle au sujet du rapport du Conseil d'Etat sur la politique cantonale du logement et n'engage pas celui-ci.

La commission Climat et énergie travaille actuellement sur un projet visant à taxer les logements et les locaux commerciaux vacants, dans le but de trouver des solutions au manque de logements sur le marché dans le canton de Neuchâtel (situation de pénurie) et de lutter contre la spéculation. Dans le cadre de ses travaux, elle souhaite poser les questions suivantes :

1. Êtes-vous favorables à l'instauration dans le droit cantonal d'une possibilité pour les communes de taxer les logements vacants sur tout ou partie de leur territoire ?
Si non, pourquoi et quelles alternatives proposeriez-vous ?

Les Vert·e·s sont favorables.

Les Vert·e·s recommandent l'établissement de critères tels que la proximité avec les infrastructures publiques (écoles, services postaux, administration communale, arrêts de transports publics, etc.) et la centralité au sein des localités (proximité avec les commerces, services à la personne, etc.) pour établir le montant de la taxe.

2. Êtes-vous favorables à l'instauration dans le droit cantonal d'une possibilité pour les communes de taxer les locaux commerciaux vacants sur tout ou partie de leur territoire ?
Si non, pourquoi et quelles alternatives proposeriez-vous ?

Les Vert·e·s sont favorables.

Même remarque que ci-dessus sur les critères.

3. Cas échéant, quelle devrait pour vous être la valeur de référence pour une taxation au sens des points 1 et 2 (valeur vénale, valeur locative, dernier loyer, etc.) ?

Les Vert·e·s invitent à baser la taxe sur les critères mentionnés au point 1, ainsi que sur le loyer moyen du logement sur les deux précédentes années.

2. Cas échéant, quelle devraient pour vous être les cas d'exemption à cette taxe ?

Les Vert·e·s invitent à instituer une taxe à partir d'un certain temps de vacance seulement, par exemple dès le troisième mois.

Les Vert·e·s recommandent une exemption d'une durée maximale de 12 mois lorsque le/la propriétaire peut prouver que le logement vacant est offert à la location à un loyer similaire ou inférieur au loyer moyen appliqué pour le même type de logement, dans la même région (selon les statistiques publiées par l'Etat).

3. Question uniquement pour les communes : quelles seraient selon vous les ressources (financières, humaines ou au niveau des infrastructures) supplémentaires nécessaires pour mettre en œuvre de telles propositions ?
Envisageriez-vous d'utiliser ces outils s'ils existaient ?

4. *Autres remarques en lien avec ces problématiques ?*

Les Vert·e·s relèvent que l'affectation de la taxe doit également être abordée. Le soutien à la rénovation énergétique et à l'offre en logements à loyer abordable doivent être les deux priorités d'une telle taxe.

La commission parlementaire Climat et énergie